

5er RAPIDE PETIT PION

REGLEMENT INTERIEUR

1) ORGANISATION GENERALE

1.1 Conditions de Participation

Cette compétition d'échecs rapides est ouverte à tous les jeunes licenciés moins de 15 ans et moins de 1500 elo.

Sous les références FFE **50704 – 50703 – 50702 – 50701 – 50700 - 50699**

1.2 Déroulement de la compétition

- Les droits d'inscriptions sont de :
Gratuits pour les jeunes.
- Le tournoi est organisé par le club de Bollène
- Il se déroule au Centre Georges Brassens 84500 Bollène.

1.3 Inscriptions

- Les inscriptions sont closes la veille de la compétition.

2) ORGANISATION DE LA COMPETITION

2.1 Calendrier

La date et les lieux sont fixés par l'organisateur.

Le **4er tournoi d'échecs du Petit Pion de Bollène**, mercredi **8 Janvier 2020**.

Pointage et règlement des inscriptions par l'organisateur de 13h30 à 14h00

Affichage des appariements à partir de 14h00

Début 1^{ère} ronde 14h00

Remise des prix 17h00.

2.2 Type de tournoi et Cadence :

Toutes Rondes ou Système Suisse standard

Géré en Open par Ordinateur, (logiciel Papi 3.3.5 / FFE)

5 rondes de 2 X 15 minutes.

3 coup illégaux = perte de la partie.

2.3 Forfaits

Seront déclarés forfaits les joueurs qui ne seront pas présentés à leur table 15 minutes après le début officiel de la ronde. Si un joueur est forfait sans excuse, il sera exclu.

2.4 Départages :

Les systèmes de départage associé sont : (Voir le livre de l'arbitre chapitre 2.4)

1^{er} SB 2^{ème} Nbre de victoire 3^{ème} Performance

1^{er} Buchholz tronqué (Brésilien) 2^{ème} Buchholz 3^{ème} Performance

2.5 Prix :

Les vainqueurs de leur catégorie seront définis par la liste obtenue du logiciel Papi.

2.6 La conduite des joueurs

Sans la permission de l'arbitre, il est interdit à un joueur d'avoir un téléphone mobile ou autre moyen électronique de communication dans la salle de jeu, ils doivent être éteints et rangés dans vos sacs. Si un tel appareil apparaît ou produit un son, le joueur perdra la partie et son adversaire gagnera. (article 11.3b règle FIDE)

***Tous participants ou autres personnes autorisées doivent respecter les lieux d'accueil.
En cas de dégradation volontaire des lieux, le remboursement sera exigé et l'auteur sanctionné.***

3) ARBITRAGE

Le tournoi est arbitré par un arbitre fédéral FFE choisi par le directeur de la compétition. L'arbitre est chargé de veiller au bon déroulement de la compétition et de transmettre les résultats du tournoi au directeur de la compétition et aux responsables Homologations, ligue et FFE.

4) DIVERS

4.1 Les participants s'engagent à respecter le présent règlement, et les règles de jeu de la FFE et de la FIDE en vigueur, ainsi que la charte du joueur d'Échecs.

4.2 L'organisateur peut décider d'accepter des inscriptions le jour même en raison de circonstances exceptionnelles.

L'Arbitre

Pierre CARTERON

Le Directeur de la Compétition

Jean Pierre BELLANGER